

CONSEIL DE DEVELOPPEMENT DE COUESNON MARCHES DE BRETAGNE

CR DU 09/04/2018 - SALLE DE LA GRANGE MAEN ROCH

Présents :

BELLOIR Daniel, BLAISE Françoise, BLANC Patrice, BOULAY-BECK Dominique, CHAMPAGNAC, Joël, CLOSSAIS Mélanie, COSTARD Jean-Christophe, GAILLARD Gilbert, HUBERT Pascal, LHONORE Michel, LOUAPRE Louis, PETAULT Yannick, POMMEREUL Jean-François, RIMASSON Maurice Victor, TAS Nathalie.

Absents : LOHIER Raymonde, RICHER Claude.

Excusés : FERTE Frédéric.

1. OBJET DE LA RENCONTRE : FINALISATION DE L'ORGANISATION DU CONSEIL DE DEVELOPPEMENT.

- Point sur les modifications de la liste des membres.
- Compte rendu de la restitution CEREMA du 19 mars 2018.
- Finalisation de la charte de fonctionnement.
- Composition des groupes thématiques et de la gouvernance.
- Questions diverses dont : inscription au CUP, budget prévisionnel et premières orientations de travail pour le conseil de développement.

2. ECHANGES :

Listes des membres du conseil de développement :

Les membres du conseil de développement sont informés des changements sur la liste de membres qui a été validée en conseil communautaire mardi 28 mars 2018 :

- Retrait de M. HOUDUS, Mme HUET, Mme JUHEL et Mme PRUNIER.
- Ajout de Monsieur RICHER siégeant au titre de personne morale sans suppléant pour la CCI du Pays de Fougères.

La liste des membres validée en conseil communautaire est donc de 18 personnes (13 hommes / 5 femmes).

Voir annexe : délibération n°2018/57/020/5.3 du conseil communautaire de Couesnon Marches de Bretagne relative au « *Conseil de développement – présentation du budget prévisionnel* ».

Restitution CEREMA du 19/03/2018 :

Les quatre membres ayant participé à la rencontre (D. BOULAY-BECK, D. BELLOIR, P. BLANC et Y. PETAULT) sont invités à partager leurs impressions sur la rencontre.

En cours de présentation D. BELLOIR fait valoir l'intérêt des informations transmises lors de la réunion CEREMA pour le conseil de développement. **Il est mis en avant que cette présentation serait profitable à l'ensemble du conseil de développement** afin d'être préparé aux ateliers thématiques, organisés par Couesnon Marches de Bretagne en mai-juin 2018.

Mise en avant par Y. PETAULT d'un territoire à deux vitesses (différences de développement entre les deux anciennes intercommunalités) et que **le conseil de développement pourrait travailler des projets visant à l'harmonisation du territoire.**

L'échange autour du CEREMA incite les membres du conseil de développement à se projeter sur leurs premiers travaux possibles pour le territoire. A cette occasion, la coordonnatrice met en avant la proposition de Yoann FORVEILLE (chargé de mission transition énergie ayant participé aux travaux CEREMA) de se pencher sur un aspect du futur projet de territoire : la coopération entre l'EPCI et la société civile sur la mise en application du projet de territoire.

Le conseil de développement prend note de cette proposition pour ses futures réunions de groupes thématiques.

Suite au partage d'impression par les membres présents lors de la présentation du CEREMA, dont la restitution partielle ne peut pas répondre à toutes les questions des autres membres, et en raison de l'importance du diagnostic et des orientations présentées le 19 mars, **le conseil de développement demande une nouvelle présentation sur le sujet pour l'ensemble de ses membres.**

Une présentation par un personnel du cabinet CEREMA étant souligné comme l'idéal ou à défaut par les agents de Couesnon Marches de Bretagne ayant activement participé au projet CEREMA.

La présentation demandée serait une synthèse de la présentation du 19 mars avec un temps d'échange avec le conseil de développement en clôture.

Le conseil de développement demande à la coordinatrice du conseil de développement de prendre contact afin d'organiser cette rencontre avec le cabinet CEREMA et Couesnon Marches de Bretagne idéalement pour la dernière semaine d'avril 2018.

Finalisation de la charte de fonctionnement :

Un premier point est fait sur les modifications apportées à la charte suite aux remarques des membres du conseil de développement, sans besoin de faire débattre les membres.

- Pour les modifications concernant l'article « *Organisation du conseil de développement : Entrées et sorties des membres du conseil de développement* » : l'ensemble des modifications est validé.
- Pour les modifications concernant l'article « *Organisation du conseil de développement : Composition du conseil de développement* » l'ensemble des modifications est validé à l'exception de la date de début de mandat du conseil de développement.
Suite à une suggestion de D. BELLOIR la date de début de mandat du conseil de développement est validé comme étant la date de signature de la charte de fonctionnement.

Un second point est fait sur les modifications portant à débat entre les membres du conseil de développement : la composition de la gouvernance et la durée de son mandat et le fonctionnement de l'auto-saisine.

Concernant la gouvernance et sa durée de mandat, plusieurs propositions sont mises en avant :

- Durée du mandat : un mandat de trois ans ou un an.
- Composition de la gouvernance : un président élu et trois chefs de groupes thématiques ou un président élu parmi les chefs de groupes thématiques
- Idée de la présidence tournante évoquée en réunion du 20/02/2018 : le président peut changer en cours de mandat, soit parmi les membres du conseil de développement soit parmi les membres de la gouvernance uniquement.

Sur la question de la durée du mandat des avis divergents sont apparus.

P. Blanc fait valoir qu'un mandat de trois ans est plus intéressant pour favoriser une continuité et une stabilité dans la direction du conseil de développement. De l'autre, plusieurs membres sont plus intéressés par un mandat d'un an mis en avant par M. LHONORE et D. BELLOIR pour l'aspect plus flexible qui favorise le partage des pouvoirs au sein de la gouvernance.

Suite à débat, le conseil de développement vote pour une durée de mandat de la gouvernance d'un an avec élection une fois par an en plénière au mois d'avril, à quatorze voix contre une.

Il est précisé que les membres de la gouvernance pourront se représenter aux mêmes responsabilités à chaque élection pendant toute la durée du mandat du conseil de développement (trois ans), afin de permettre une gouvernance souple avec une certaine continuité (Proposition Y. PETAULT, D. BELLOIR).

Sur la question de la composition de la gouvernance les discussions font valoir que l'élection d'un président en plus des responsables de groupes thématiques est trop lourde.

Les membres choisissent donc une coprésidence. Les responsables des groupes thématiques prennent également le rôle de coprésident. Cette solution est plébiscitée pour la simplicité et la souplesse de son fonctionnement et permet de partager la charge de président.

Les membres du conseil de développement votent à l'unanimité pour une coprésidence.

Les présidents élus seront désignés lors de l'élection des responsables de groupes thématiques chaque année. Un chef de groupe thématique accepte automatiquement la charge de coprésident.

Sur la question de l'auto-saisine, le conseil de développement acte à l'unanimité qu'en fonction des circonstances, l'auto-saisine est validé soit par tous les membres du conseil en réunion, soit par la gouvernance uniquement.

Composition des groupes thématiques structurant le conseil de développement :

Il a été acté lors des précédentes rencontres que le conseil de développement fonctionnera sur la base de trois groupes thématiques de concertation.

Les groupes sont les suivants :

- Groupe Environnement, Ecologie et Aménagement du territoire.
- Groupe Développement économique, Emploi, Economie Sociale et Solidaire et Tourisme.
- Groupe Education, Culture, Jeunesse et Citoyenneté.

Excusé, Frédéric FERTE a signalé avant la rencontre vouloir être inclus dans le groupe Education, Culture, Jeunesse et Citoyenneté.

Les absents, Raymonde LOHIER et Claude RICHER seront contactés à l'issue de la réunion pour faire connaître le groupe thématique souhaité.

Les membres du conseil se répartissent dans les groupes thématiques comme suit :

- Groupe Environnement, Ecologie et Aménagement du territoire : Daniel BELLOIR, Jean-Christophe COSTARD, Gilbert GAILLARD, Michel LHONORE, Jean-François POMMEREUL, Maurice-Victor RIMASSON.
Responsable du groupe thématique : Daniel BELLOIR.
- Groupe Développement économique, Emploi, Economie Sociale et Solidaire et Tourisme : Françoise BLAISE, Patrice BLANC, Dominique BOULAY-BECK, Joël CHAMPAGNAC, Pascal HUBERT, Yannick PETAULT.
Responsable du groupe thématique : Yannick PETAULT.
- Groupe Education, Culture, Jeunesse et Citoyenneté : Daniel BELLOIR, Françoise BLAISE, Dominique BOULAY-BECK, Mélanie CLOSSAIS, Frédérique FERTE, Louis LOUAPRE, Nathalie TAS.
Responsable du groupe thématique : Françoise BLAISE.

En raison du petit nombre de personnes composant le conseil de développement, il est accepté que les membres fassent partie de plusieurs groupes thématiques.

Tous les responsables de groupes ont été élus à l'unanimité.

En raison de la composition de la gouvernance choisie précédemment, les représentants élus des groupes thématiques sont donc automatiquement coprésidents du conseil de développement.

Les coprésidents du conseil de développement de Couesnon Marches de Bretagne représentant l'ensemble de la gouvernance du conseil de développement sont :

- BLAISE Françoise, coprésidente responsable du groupe « Education, Culture, Jeunesse et Citoyenneté ».
- BELLOIR Daniel, coprésident responsable du groupe « Environnement, Ecologie et Aménagement du territoire ».
- PETAULT Yannick, coprésident responsable du groupe « Développement économique, Emploi, Economie Sociale et Solidaire et Tourisme ».

Questions diverses abordées en fin de séance :

Volontaires pour le CUP.

A la demande du Pays de Fougères, le conseil de développement de Couesnon Marches de Bretagne doit fournir neuf représentants au Comité Unique de Programmation (quatre titulaires et cinq suppléants). Une présentation du CUP et un appel à candidature ont été transmis aux membres du conseil de développement au mois de mars 2018. Suite à ce premier appel trois candidats se sont portés volontaires : Daniel BELLOIR, Patrice BLANC et Maurice-Victor RIMASSON.

Suite à un nouvel appel à candidature en séance, la liste des représentants au CUP est complète et se compose comme suit :

- Titulaires : Daniel BELLOIR, Françoise BLAISE, Patrice BLANC, Yannick PETAULT.
- Suppléants : Mélanie CLOSSAIS, Gilbert GAILLARD, Pascal HUBERT, Michel LHONORE, Maurice-Victor RIMASSON.

Les membres sont informés que la prochaine réunion du CUP aura lieu lundi 25 juin à 18h à la CCI de Fougères (rue Nationale).

Point sur le budget du conseil de développement.

La coordinatrice présente et détaille le budget du conseil de développement qui sera voté en conseil communautaire le 10 avril 2018.

Des renseignements complémentaires sont donnés notamment sur le réseau des conseils de développement bretons auquel Couesnon Marches de Bretagne souhaite que le conseil de développement adhère.

Suite à la présentation, des questions sont posées sur le défraiement kilométrique et les outils de travail collaboratif.

- Concernant le défraiement kilométrique lors des participations aux événements, rencontres ou réunion du CUP : Les membres souhaitent réfléchir lors d'une prochaine réunion à l'établissement de règles par rapport au défraiement qui se ferait sur la base du barème kilométrique classique.
- Concernant les outils de travail collaboratif : les membres souhaiteraient un espace numérique où travailler ensemble : discussion et échange de documents. Ils souhaitent également qu'une adresse mail au nom du conseil de développement soit créée afin d'être identifié avec une adresse de contact propre. Notamment pour la visibilité sur le nouveau site internet de Couesnon Marches de Bretagne.

Les membres du conseil de développement sont informés de plusieurs invitations à des évènements à venir :

- Rencontres sur les Mobilités du 23 avril 2018 à Gourin organisée par le réseau des conseils de développement bretons dans le cadre de la Breizh Cop
- Comité technique du Plan Climat jeudi 24 mai 2018 à Maen Roch organisé par Couesnon Marche de Bretagne. Quatre membres volontaires y représenteront le conseil de développement : Daniel BELLOIR, Patrice BLANC, Joël CHAMPAGNAC, Michel LHONORE.
- Réunion de présentation sur le CUP et les fonds européens lundi 28 mai à Fougères – CCI, organisée par le Pays de Fougères. Cette réunion est ouverte à tous les membres du conseil de développement.

3. ACTE EN FIN DE RENCONTRE :

- **Finalisation de la charte** par la coordinatrice avant envoi aux membres pour validation définitive.
- **Mise en place d'un outil numérique collaboratif** pour aider les membres du conseil de développement à travailler à distance.
- **Mise en place d'une rencontre avec le cabinet CEREMA ou Couesnon Marches de Bretagne pour une restitution-échange autour du diagnostic et du projet de territoire pour la dernière semaine d'avril.**

Conformément au souhait du conseil de développement, la prochaine réunion se tiendra sur l'ancien territoire d'Antrain communauté. La salle de la Maison du développement à Antrain est proposée.

Fait à Maen Roch
Le 12/04/2018